

**Assemblée communale extraordinaire du 18 mars 2024 à 20h00 à
l'Hôtel de Ville de Saignelégier**

Présidente : Mme Laure Chaignat-Pelletier

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 9 du 7 mars 2024 et tout-ménage

Citoyennes et citoyens présents : 43 sur 2087 ayants-droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateur : Fabien Frossard

Madame la Présidente ouvre l'assemblée, salue les membres du Conseil communal, le secrétaire et les représentants des communes des Franches-Montagnes Est, la population présente et souhaite la bienvenue à tous.

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2023.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est faite par écrit ou verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation et d'administration, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Voter un crédit de CHF 1'300'000.-- pour la réfection des chemins ruraux. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

Rapporteur : Stéphanie Vuilleumier

Suite à l'acceptation par l'assemblée du 11 décembre 2023 du règlement des chemins ruraux, la Conseil communal vous propose de voter un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.-- pour la réfection des chemins ruraux pour les années 2024 et 2025.

Ce crédit inclut la réfection de la route des Plaimbois et remplace donc le crédit-cadre d'investissement de CHF 810'000.-- pour la route des Plaimbois, qui avait été accepté lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2022. Le crédit supplémentaire est donc réellement de CHF 490'000.--.

Le choix des chemins présenté ce soir a été déterminé par le Conseil communal avec l'appui du service de la voirie.

Je vous demande donc l'acceptation de l'entrée en matière pour ce crédit.

L'entrée en matière est acceptée.

La parole est donnée à Mélina Brulhart du bureau d'ingénieurs ATB SA à Saignelégier qui donne les informations suivantes concernant les futurs travaux :

- Chemins nos 17 et 13, Les Pommerats-Les Plaimbois-Les Enfers-Le Crâtan : longueur de 4460 m. Travaux prévus, nouveaux bovi-stop et portails. La largeur de route de 3 m et 2 banquettes en terre ou groise, avec stabilisation du coffre existant. Coût CHF 925'000.--.

- Chemin no 16, Accès Sous la Roche, Moulin Jeannottat : longueur 610 m. Coût CHF 231'000.--.

- Chemin no 34, accès Ouest Les Cerlatez : longueur 230 m. Coût CHF 67'000.--.
- Chemins nos 45 et 40, La Petite Theurre : longueur 250 m. Coût CHF 61'000.--.

Récapitulation des coûts : CHF 1'284'000. — pour des subventions attendues d'environ CHF 650'000.--. Des aides supplémentaires seront demandées au Pattenschaft, au Fonds suisse, et autres associations.

Calendrier : les routes des Plaimbois et du Crâtan seront réalisées en 2024, les autres lots de chemins en 2025.

La discussion est ouverte.

Andrea Babey souhaite savoir à quelle période les travaux seront entrepris (coordination avec le tourisme). Mélina Brulhart lui répond avant l'été.

La parole n'est plus demandée.

Le crédit de CHF 1'300'000. — pour la réfection des chemins ruraux et compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider est accepté à l'unanimité sans votation selon l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum III

Prendre connaissance et approuver la convention intercommunale en vue de la création d'une antenne UAPE à Montfaucon.

Rapporteur : Jean-François Boillat

Actuellement aucune structure d'une unité d'accueil n'est en place dans le cercle scolaire des Franches-Montagnes Est (Le Bémont, Montfaucon, Les Enfers et St-Brais). Les enfants n'ont que peu de temps pour manger à midi du fait de leur déplacement et des parents doivent renoncer à des activités professionnelles vitales pour l'équilibre familial, car aujourd'hui il n'existe aucune solution de garde.

Certains enfants du cercle scolaire des Franches-Montagnes Est fréquentent déjà l'UAPE de Saignelégier, mais sans prise en charge du déplacement depuis l'école. Le nombre de places étant limité, cette structure est déjà complète. De nombreux parents n'ont donc pas la possibilité d'y obtenir une place pour leur enfant.

L'antenne UAPE Franches-Montagnes Est donnera un nouvel élan aux communes concernées. Elle permettra de maintenir à terme l'offre scolaire ainsi qu'un nombre suffisant d'enfants pour garder les classes ouvertes au Bémont, aux Enfers, à Montfaucon et St-Brais.

Le projet est abouti :

- Le Canton soutient le projet et financera la structure à hauteur de 50 %. Le reste des charges sera réparti selon la clé de répartition suivante : 22% Montfaucon, 12% Le Bémont, 9 % St-Brais et 7 % les Enfers.
- Les communes des Franches-Montagnes Est ont à l'unanimité déjà toutes acceptées le projet qui vous est soumis aujourd'hui.

L'entrée en matière est acceptée.

La parole est donnée à Kevin Challet, président du Comité de pilotage (COPIL) et directeur de la Maison de l'Enfance de Saignelégier, qui donne les informations suivantes :

Une UAPE est un lieu d'accueil pour écoliers de 1P à 8 P en dehors des heures scolaires, le but étant que les parents puissent pratiquer une activité professionnelle de manière sereine. Aucune structure n'existe actuellement aux Franches-Montagnes Est.

Le processus est donc le suivant : acceptation par les communes concernées, à savoir Le Bémont, Montfaucon, Les Enfers, St-Brais et finalement Saignelégier pour une ouverture prévue à la rentrée d'août 2024.

La convention intercommunale :

- Stipule la volonté des cinq communes de collaborer dans le domaine de l'accueil de l'enfance en créant une antenne UAPE FM Est à Montfaucon qui dépendra de la Maison de l'Enfance de Saignelégier ;
- Définit les rôles et responsabilités de chaque commune, par exemple le recrutement du personnel ;
- Précise que le surcoût de l'antenne est assumé par les quatre communes des Franches-Montagnes Est et non par la commune de Saignelégier ;
- Définit la clé de répartition du surcoût entre ces quatre communes à raison de 50 % au prorata du nombre d'habitants et du 50 % au prorata du nombre d'enfants entre 4 ans et 12 ans ;
- Est conclue pour une année scolaire et renouvelable tacitement d'année en année.

La discussion est ouverte.

Jean-Marie Miserez se félicite de la réalisation de ce projet intercommunal, mais remarque que la durée d'une année pour la convention, est un délai relativement court.

La présidente précise qu'une modification du délai de résiliation nécessiterait une adaptation de la convention et de nouveaux votes dans les quatre communes concernées. Elle demande s'il s'agit d'une simple remarque ou d'une demande concrète de modification.

Jean-Marie Miserez confirme qu'il s'agit d'une simple remarque.

La parole n'est plus demandée.

La convention intercommunale en vue de la création d'une antenne UAPE à Montfaucon est acceptée à l'unanimité sans votation selon l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

La Présidente lève l'assemblée ordinaire à 20 h 38.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

**La Présidente :
Laure Chaignat-Pelletier**

**Le Secrétaire :
Daniel Jolidon**